



Comité des événements

Termes de référence

Mandat

Le Comité des événements est un comité permanent du Conseil d'administration. Le Comité des événements est un comité permanent du Conseil d'administration. Son mandat est d'aider le Conseil d'administration et le personnel de Tir à l'arc Canada dans la promotion et le soutien de l'organisation pour l'accueil de compétitions nationales et internationales de tir à l'arc au Canada, et de soutenir le développement d'un parcours de compétition aligné et conforme aux orientations du plan stratégique de Tir à l'arc Canada, du modèle de développement à long terme des archers (DLTA) et du modèle de compétition. Le Comité des événements se rapporte au Comité de développement et au Conseil d'administration.

Fonctions principales

Dans l'exercice de son mandat, le Comité effectuera les fonctions principales suivantes :

- Aider au développement d'une direction et de programmes stratégiques (c'est-à-dire à long terme) pour les événements nationaux et internationaux au Canada, afin d'offrir des opportunités compétitives et durables en appui au système de haute performance canadien et au plan stratégique de Tir à l'arc Canada ;
- Collaborer avec les organisateurs, les associations et les parties prenantes pour créer et gérer le calendrier annuel des compétitions nationales et internationales au Canada ;
- S'engage à promouvoir l'accueil d'événements internationaux au Canada et à établir des normes pour l'accueil de ces événements, conformément à la politique fédérale d'accueil de Sport Canada et aux possibilités de financement ;
- Gérer et mettre à jour le Manuel d'accueil de Tir à l'arc Canada, et conseiller de nouveaux formats de compétitions pour les championnats nationaux afin d'améliorer la participation et le développement du système ;
- Travailler avec le personnel de Tir à l'arc Canada pour développer et gérer les dossiers et les processus de candidature pour l'accueil d'événements nationaux et internationaux au Canada ;
- Sollicite, reçoit et mène la révision des soumissions de candidature officielles pour l'accueil de compétitions nationales au Canada en vue de leur validation par le conseil d'administration et propose des recommandations au conseil d'administration pour l'approbation des événements internationaux accueillis au Canada ;
- Aider le Comité de développement, gérer et mettre à jour le dossier technique des Jeux du Canada ;



- Est la ressource technique pour les championnats nationaux et les compétitions internationales accueillies au Canada ;
- Assurer la liaison avec les autres comités de Tir à l'arc Canada sur les questions d'intérêt commun ;
- Présenter des rapports réguliers sur les progrès réalisés par le biais des procès-verbaux de ses réunions ;
- Effectuer toute tâche supplémentaire qui pourrait lui être déléguée par le Conseil d'administration au besoin.

Composition

Le Conseil désignera le président, qui sera membre du Comité de développement. Le restant du comité sera composé de cinq membres supplémentaires au maximum qui seront nommés par le président et qui disposeront des compétences et de l'expertise nécessaires.

Les membres d'office sans droit de vote de ce Comité comprennent le directeur exécutif et le coordinateur de programme de Tir à l'arc Canada.

MANDATS / VOTE : -Tous les membres auront un mandat de deux (2) ans qui peut être renouvelé. Les décisions sont prises par la majorité des votes. Le quorum est fixé par la majorité des membres du comité, où chaque membre dispose d'un (1) vote.

Nomination

Le Conseil d'administration nomme les membres du Comité dans les 30 jours suivant l'Assemblée générale annuelle, pour un mandat de trois ans, sans maximum de termes. En cas de vacance au sein du Comité, quelle qu'en soit la raison, le Conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper le poste vacant jusqu'à la fin du mandat. Le Conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Réunions et ressources

Le Comité se réunira par conférence téléphonique, par internet ou en personne, selon les besoins. Les réunions seront convoquées par le président ou, dans le cas où le Comité ne s'est pas réunie depuis au moins 120 jours, par le président du Comité de développement. Le Comité recevra les ressources nécessaires de Tir à l'arc Canada pour remplir son mandat et pourra, au besoin, faire appel à des membres du personnel pour de l'aide.

Rapports

Le Comité fera rapport, par écrit, au Comité de développement à chaque réunion.



Révision et approbation

Les présents termes de référence ont été approuvés par le Conseil d'administration le 16 juin 2020 et peuvent être révisés au besoin par le Conseil.

Révisé et approuvé : 16 juin 2020